



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 20, CHEMIN LAGARDE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **20 novembre à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment principal est non conforme. La marge avant du bâtiment principal est de 6,25 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge de huit (8) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 522 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 20, chemin Lagarde, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce PREMIER jour du mois de NOVEMBRE deux mille dix-neuf.**

---

Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA